



LETEMPS.CH

LE JOURNAL Sommaire complet Editorial PARDATE AWANCÉE Temps fort International Suivi de l'actualité internationale en direct et en continu. Suisse Régions Economie Finance

LA FINANCE

Sports

Culture

Météo

Eclairages

Euro 2008 Société

Finance Fonds placement

Courrier lecteurs

Marchés Economie

LES RENDEZ-VOUS

Carrières Immobilie

Samedi culturel

Disques

Livres

Multimédia

LES PLUS DU WEB

Dossiers

Vidéos

Dessins

Blogs Forums

Archives

Revue de presse

Newsletters

Hors-séries Netvibes

Flux RSS

Edition PDF

Edition ePaper

le tem

Place de Cornavin 3

Case postale 2570 1211 Genève 2

tel: +41(0)22 799.58.58

fax: +41(0)22 799.58.59

LES SERVICES

Abonnements

Espace abonnés

Boutique

Events

SMSAnnonces

WebAdresses

Publicité

Voyages

Rencontres

LE TEMPS SA

Présentation

Visite

Contacts

L'ACTUALITE EN CONTINU

Le Temps I Nouvelles internationales I Article

Sans-papiers: les eurodéputés adoptent la «directive retour»

La Suisse va devoir changer sa législation sur les étrangers, et ramener la durée maximale de détention avant un renvoi de 24 à 18 mois. Le parlement européen a voté mercredi une loi fixant ces nouvelles normes qui s'appliqueront à l'espace

Mercredi 18 juin 2008 17:54

Le texte, résultat d'un compromis conclu avec les 27 Etats membres de l'UE, a été approuvé par 367 voix contre 206 et 109 abstentions. Les amendements proposés par la gauche, opposée au texte, ont été à chaque fois rejetés avec des écarts de plus de 100 voix. [BANNER]

Lors de l'élaboration de la directive, certains Etats membres de l'UE ont rechigné à l'accepter, le texte européen étant trop précis et détaillé. Ils souhaitaient conserver leurs propres lois, parfois plus contraignantes.

Ce nouveau texte, intitulé "directive retour", vise en priorité à faciliter les départs volontaires des ressortissants étrangers en situation irrégulière dans l'UE. La loi prévoit toutefois aussi l'expulsion des étrangers, avec une durée de détention préalable maximale de 18 mois et un bannissement de cinq ans après expulsion. La loi n'interdit pas l'expulsion des

Possibilité de recours

La Suisse, en tant que membre de Schengen, devra adapter sa législation dans un délai de deux ans. La loi sur les étrangers, acceptée par le peuple en automne 2006, prévoit une détention maximale de 24 mois pour les requérants déboutés

Salué par l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) et la gauche, le raccourcissement du délai maximal de détention ne plaît pas à l'UDC. Selon son porte-parole, cette décision viole la volonté populaire exprimée dans les urnes. Le parti va analyser le vote européen et réfléchir aux éventuelles mesures à prendre.

La loi suisse devra aussi être adaptée en matière de recours. Les renvois non motivés ne seront plus possibles, selon l'Office fédéral des migrations (ODM). Jusqu'ici, les personnes contre qui un renvoi était ordonné devaient exiger un droit de recours auprès des cantons. Cette possibilité sera désormais généralisée.

Accueil mitigé dans l'UE

Le rapporteur du texte au Parlement, l'Allemand Manfred Weber (CSU), s'est réjoui du vote. Il a souligné que l'UE "avait désormais une capacité d'action"

Louise Arbour, Haut commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, a en revanche critiqué le texte, plaidant pour qu'on accorde les mêmes garanties aux demandeurs d'asile qu'à ceux qui fuient la misère ou la famine. Même critique de la part de la Fédération internationale des droits de l'homme.

La directive "rabaisse les normes de protection des droits de l'Homme" dans le monde, selon un appel cité par l'AFP et signé par le Prix Nobel italien Dario Fo, les réalisateurs Luc et Jean-Pierre Dardenne, Pedro Almodovar, Philippe Diaz l'actrice Penelope Cruz ou encore les chanteurs Manu Chao et Toure Kunda.

UTILISATEUR Nom Mot de passe οк Mot de passe oublié? Accès d'un jour S'abonner Agrandir le texte Réduire le texte **☑** Transmettre Anciens articles: Les Vinat-Sept prolongent la convalescence du Traité de Lisbonne --Un sommet européen au chevet

La trêve entre le Hamas et Israël est entrée en vigueur à

du Traité de

Lisbonne --

→ Tous les anciens articles

20.06.2008 14:06 1 von 2

Annonces Google

Jardin et bricolage

Tous pour les bricoleurs online: Pour le bonheur des mains vertes

www.ricardo.ch

e-mail info@letemps.ch www.letemps.ch

© Le Temps. Droits de reproduction et de diffusion réservés. → A propos → Nous contacter → Votre avis → Notre charte → RSS

top

2 von 2 20.06.2008 14:06